

Les entreprises européennes mieux classées que leurs concurrentes en matière de droits humains

Quelles mesures les sociétés cotées prennent-elles pour préserver, respecter et promouvoir les droits humains ? A l'issue d'une analyse comparative des stratégies de 1.479 groupes européens, nord-américains et d'Asie-Pacifique dans ce domaine entre 2009 et 2012, l'agence de notation sociétale Vigeo conclut à l'émergence de « *nouvelles pratiques* » mais aussi à l'existence « *d'une marge d'amélioration* ».

Parmi les principaux enseignements de cette étude, « *vingt-quatre des trente sociétés les plus avancées (NDLR : en matière de droits humains) ont un pays d'Europe pour base régionale, tandis que quatre sont installées en Asie Pacifique et seulement deux en Amérique du nord* ». De plus « *quatre sociétés parmi les cinq les plus performantes relèvent du secteur de la technologie hardware d'Europe* », le secteur le mieux noté avec celui des produits forestiers et du papier.

L'étude indique également que « *seules les sociétés européennes innovent en matière de liberté d'association, de négociation collective en signant des accords-cadres internationaux avec les fédérations professionnelles européennes ou internationales. Il apparaît clairement que le risque de management des sociétés lié au respect des droits du travail est déterminé par le contexte régional plutôt que par des questions spécifiques à un secteur* ».

Toutefois, « *le niveau d'information sur les performances des sociétés internationales en matière de droits humains reste modeste* ». Les données fournies ne couvrent que 49 % de l'information utile pour l'analyse. Là encore, le reporting des sociétés européennes sur les droits humains est plus élaboré, avec un taux d'information de 55 %, suivi par les sociétés d'Amérique du nord (44 %) et celles d'Asie Pacifique (36 %).

« *Les droits au travail semblent être les plus négligés des droits humains et ce dans les trois grandes régions mais particulièrement en Amérique du nord* ». Quels que soient la région ou le secteur, « *les entreprises sont très mêlées aux litiges liés aux droits humains : 21,5 % des sociétés (142 sur 660 analysées) doivent faire face à au moins une accusation en matière de droits humains* », précise le document.

En comparaison d'autres questions relevant de la responsabilité sociale d'entreprises, l'attention accordée aux droits humains arrivent derrière la gouvernance d'entreprise et l'éthique vis à vis des clients et des fournisseurs, mais avant l'environnement.

Les sociétés européennes s'arrogent clairement la tête du classement sur tous les aspects. Les entreprises de Suède, de France et de Norvège sont les plus avancées d'Europe. Celles d'Amérique du nord se situent derrière et celles du Japon en queue de peloton pour l'intégration des questions de droits humains dans les procédures de management et le reporting.

Le rapport de Vigeo est dans notre base « Ressources », rubrique Divers, International, Documents, dossiers, études et analyses, Vigeo.